ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 14/2009

TITRE :	Maskwachees Cultural College
OBJET :	Éducation postsecondaire
PROPOSEUR(E) :	Marvin Yellowbird, Chef, nation crie de Samson, traité nº 6, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Wayne Moonias, Chef, tribu de Louis Bull, traité nº 6, Alb.
DÉCISION :	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. Le droit à l'éducation est reconnu en tant que droit issu de traités et qu'il est mentionné dans l'article 14(1) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a grandement rapport avec la présente résolution : « les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage »;

B. Le Maskwachees Cultural College (MCC) a ouvert ses portes en 1974 et qu'en 1987, la province de l'Alberta a adopté la loi *Maskwachees Cultural College Act* (projet de loi PR20), qui reconnaît officiellement le MCC en tant qu'établissement d'études postsecondaires qui offre un enseignement postsecondaire, y compris celui de la langue et les connaissances propres aux Cris, aux communautés des quatre Premières Nations des Cris Maskwacis et aux étudiants de Premières Nations d'autres communautés et qui est habilité à décerner des certificats et des diplômes dont l'équivalence est reconnue par diverses universités en Alberta;

C. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable John Baird, a annoncé le Programme d'infrastructure du savoir (deux ans) dans le cadre d'une mesure de stimulation économique destinée à soutenir des projets d'amélioration d'infrastructures d'établissements d'études postsecondaires au Canada qui sont prêts à être mis en œuvre rapidement et qui doivent être terminés d'ici mars 2011;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. Le Maskwachees Cultural College est ancré dans l'économie locale grâce à sa capacité de centrer rapidement son enseignement sur de nouvelles possibilités et de répondre aux besoins des étudiants des Premières Nations;

E. L'installation actuelle est déclaré inhabitable et que le Maskwachees Cultural College possède des plans de construction d'un nouvel établissement prêts à être mis en œuvre et que la population présente est suffisamment dense pour soutenir l'activité du nouveau collège;

F. Les Cris Maskwacis souhaitent obtenir l'appui des Chefs en assemblée pour réaliser leur projet de construction d'un nouveau collège dans leur communauté ainsi que pour promouvoir d'autres projets d'institutions postsecondaires des Premières Nations requérant un appui semblable.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appuient la construction d'institutions postsecondaires des Premières Nations dans les communautés des Premières Nations qui sont prêtes à aller de l'avant et à assurer leur futur développement.

2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de permettre aux Premières Nations d'avoir recours aux services du Secrétariat à l'éducation, en fonction du personnel et des ressources disponibles, pour les aider à faire avancer leurs propositions de construction d'institutions.

3. Demandent au Chef national d'aider les Chefs de ces Premières Nations, dont les Cris Maskwacis, à rencontrer le(s) ministre(s) concerné(s) afin qu'elles puissent présenter leurs propositions de construction d'institutions postsecondaires des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL